Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 180. — Le numéro : 15 centimes — JEUDI 29 JUIN 1922.

BANDES PLEINES HUTCHINSON

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes. 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique. » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale ..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 67 Lille

Pneu HUTCHINSON

## LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE A L'ÉTRANGER

## Pour la maternité ouvrière

### Les « chambres d'allaitement »

Il est, en France, d'assez nombreux établissements industriels qui ont organisé des pouponnières où les bébés des ouvrières sont gardés pendant que celles-ci travaillent à l'usine. Il en est qui sont excellemment installées.

Mais, chez nous, comme dans la plupart des pays étrangers, le patron est libre d'établir ou non ces garderies d'enfants.

Or, le Chili vient d'entrer dans une voie nouvelle : une loi récente prescrit l'aménagement de « *chambres d'allaitement* » dans « toutes fabriques, ateliers et établissements commerciaux et leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, même s'ils ont un caractère de bienfaisance, occupant au moins cinquante femmes âgées de 18 ans au moins ».

Telle est la prescription générale. Examinons-en les détails.

La loi pose, d'abord, en principe, que toute mère, travaillant dans un établissement industriel ou commercial, que celui-ci rentre ou non dans une des catégories précédemment indiquées, « est autorisée à allaiter son enfant durant les heures de travail, sans autre formalité que celle d'aviser le chef d'entreprise, avant d'entrer au travail, des heures qu'elle aura choisies. »

Et le législateur chilien, précisant, ajoute : « Le temps ainsi employé ne pourra en aucun cas excéder une heure par jour au total, répartie en deux périodes de trente minutes chacune, l'une pendant le travail du matin, l'autre pendant l'après-midi. Cette heure est indépendante des repos ordinaires et du repos du milieu de la journée. A défaut d'accord spécial, cette heure sera placée au milieu de chaque période de travail ».

Dans les établissements où des salles spéciales sont mises à la disposition des mères, la période d'allaitement peut être réduite de moitié.

Mais, point important, il est formellement stipulé dans la loi que « le temps ainsi employé ne saurait entraîner une réduction de salaire correspondante, quelle que soit la forme de rémunération du travail. »

⁂

Le règlement d'administration publique du 22 mars 1921, fixe d'une façon détaillée le régime qui devra être celui des établissements occupant au moins une cinquantaine de femmes.

Les établissements visés, lit-on à l'article 6 de ce Règlement, devront mettre à la disposition des mères une ou plusieurs salles, à l'intérieur des locaux affectés au travail et indépendantes, afin qu'elles puissent allaiter leurs enfants âgés d'au moins un an et les y déposer pendant la durée de leur travail.

Et l'on indique les qualités que devront présenter ces locaux.

Les chambres d'allaitement, est-il dit à l'article 7, devront être bien aérées et orientées de manière à jouir du maximum d'air et de lumière à toute heure.

En ce qui concerne les conditions d'hygiène et de salubrité, les plans de constructions devront être préalablement soumis à la direction générale du service de santé, qui les approuvera ou indiquera les modifications à y apporter, suivant la nature de l'industrie et l'importance de l'établissement.

Chaque établissement doit disposer du nombre de chambres d'allaitement nécessaires pour abriter les enfants de toutes les ouvrières ou employées; en aucun cas, il ne pourra être reçu plus de vingt-cinq enfants par chambre.

La surveillance de chaque chambre d'allaitement est confiée à une personne compétente qui est chargée du soin des enfants et qui doit avertir les mères de toute anomalie qu'elle remarquera dans leurs bébés. Son salaire est à la charge du chef d'entreprise.

Ainsi donc, pendant qu'elles travaillent dans l'établissement, les jeunes mères savent que leur enfant est gardé et surveillé attentivement. Il est inutile d'insister — tant la chose est évidente — sur le service qui est ainsi rendu aux femmes que la nécessité oblige à ne point rester à leur foyer. Quitter son ménage est toujours un mal pour une maman, mais, grâce aux chambres d'allaitement, ce mal est quelque peu atténué.

⁂

Il est une question qui, sans doute, est déjà venue à l'esprit de nos lectrices : Reçoit-on dans ces chambres d'allaitement, se demandent-elles probablement, n'importe quel enfant, sans prendre en considération son état de santé?

Le législateur chilien a prévu la question et y a répondu de la façon suivante : « Un enfant ne pourra être admis que sur la production préalable d'un certificat délivré par le médecin de l'hôpital ou du dispensaire qui a donné ses soins à la mère lors de l'accouchement ou à l'enfant après sa naissance. Ce certificat donnera une attestation de l'état de santé de l'enfant et de ses antécédents héréditaires et personnels ».

Naturellement, les enfants atteints de maladies contagieuses ne peuvent être admis dans la chambre d'allaitement. Mais c'est la seule cause d'exclusion.

⁂

Il ne suffit pas de formuler des prescriptions légales, il faut aussi organiser un mode de surveillance pour s'assurer que la loi est vraiment respectée et exécutée. Il est utile également d'établir des sanctions.

Le Règlement chilien décide que les inspecteurs de l'Office du Travail pourront visiter, chaque fois qu'ils l'estimeront utile, les fabriques et ateliers occupant des femmes, et ils aviseront le directeur de l'Office du Travail des infractions qu'ils auront constatées.

Le chef de l'entreprise, mis en cause, a quinze jours pour présenter ses observations; mais, si celles-ci sont estimées non recevables, il a un délai très court pour se mettre en règle, sous peine d'amendes plus ou moins fortes.

Les sanctions prévues par la loi vont très loin : celle-ci, en effet, décide que, si, les délais étant épuisés, un industriel s'est obstinément refusé à faire l'aménagement prescrit d'une chambre d'allaitement, « le ministère pourra décider la fermeture de la fabrique ».

Quand ils s'y mettent, les Chiliens, on le voit, tapent fort. Souhaitons qu'ils frappent juste.

MAX TURMANN,
Professeur à l'Université de Fribourg.

## L'arrivée à Paris du prince héritier de Monaco

Paris, 28 juin. — Le prince héritier de Monaco, le général Louis Grimaldi, attaché à l'état-major du général Le Rond, est arrivé à Paris, à midi 40, venant d'Oppeln, par le rapide de Berlin.

Le prince de Monaco, qui portait l'uniforme kaki de colonel du 1er régiment étranger, a été salué sur le quai de la gare du Nord, par le duc de Valentinois, son gendre, par le secrétaire et l'aumônier général du prince défunt, et par le préfet de l'Aisne, représentant de M. Reibel, ministre des Régions Libérées, et des populations du département de l'Aisne, où le prince défunt possédait la propriété et le château de Marchez.

LE PRINCE LOUIS DE MONACO

La date des obsèques du prince Albert n'est pas encore fixée.

## A LA HAYE

### LES SOVIETS RECONNAISSENT LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Voici l'article fondamental du décret publié par les Soviets en date du 24 mai, par lequel le droit de propriété est reconnu en Russie :

Le droit de propriété est reconnu dans les localités urbaines et paysannes sur les constructions qui n'auront pas été monopolisées par les soviets locaux à la date de publication de la présente loi avec faculté d'aliénation desdites constructions et de transmission à l'acheteur du droit de location sur le terrain occupé par les constructions aliénées.

Le décret maintient le droit de réquisition, mais avec indemnité. Il reconnaît le droit d'hypothéquer, le droit d'inventeur, les droits d'auteur de modèles industriels et le droit d'héritage jusqu'à 10.000 roubles or.

### LA DELEGATION RUSSE DEMANDE SI LES FRANÇAIS ET LES BELGES SONT OBSERVATEURS OU PARTICIPANTS?

La Haye, 28 juin. — La délégation russe a adressé au président de la Conférence une lettre concernant la France et la Belgique. Elle désire savoir si les délégués français et belges sont des observateurs ou des participants actifs de la Conférence.

M. Fatyn, président, a déclaré aux délégués bolchevicks que seule la présence des délégués belges et français à la Conférence, constituait une réponse à la préoccupation des Soviets.

La délégation belge déclare que la lettre de M. Litvinoff n'a aucune importance. La réponse belge est prête, mais la Belgique attendra pour la faire connaître, la réponse de Paris, par courtoisie pour la France.

### MORT D'UN DÉLÉGUÉ BRITANNIQUE

La Haye, 28 juin. — M. W.-O. Burt, délégué britannique à la Conférence de La Haye, a été frappé d'une attaque d'apoplexie et est mort subitement.

## UN DISCOURS DE M. RAOUL PERET

### Le président de la Chambre fait l'éloge du peuple des campagnes

Paris, 28 juin. — Dans le discours qu'il a prononcé au banquet organisé en l'honneur des anciens ministres de l'Agriculture, M. Raoul Péret, président de la Chambre, a dit notamment :

Comment ne pas déplorer l'erreur pernicieuse qui consiste à voir dans une prétendue exagération des bénéfices agricoles, la cause essentielle de la cherté de la vie, alors qu'en réalité ces profits n'ont jamais été que la contre-partie légitime d'un labeur pénible et souvent aléatoire.

Puis il a dénoncé la spéculation et l'accaparement qui contribuent à fausser les cours et les trop nombreux intermédiaires qui absorbent la plus-value.

Le peuple des campagnes, dit-il en terminant, n'a jamais manqué à ses devoirs. Comment lui refuser une liberté qui, respectueuse de tous les droits, servirait à la fois les intérêts des cultivateurs et du pays.

## A LA CHAMBRE

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE MAINTENUE AUX AGENTS ET PETITS RETRAITÉS DE L'ETAT

LES LICENCIEMENTS DANS LES ARSENAUX.

SÉANCE DU MATIN

Paris, 28 juin. — La Chambre a poursuivi ce matin la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

### La Chambre repousse le sursis d'incorporation pour les jeunes gens des R. L.

L'assemblée repousse, sur l'article 22, par 130 voix contre 22, un amendement spécifiant que les sursis d'incorporation d'au moins six mois seront de droit pour les jeunes gens des régions libérées, et que les sursis pour études seront accordés sans condition.

#### LES ALLOCATIONS MILITAIRES

L'article 23 (allocation aux familles de militaires qui sont soutiens de famille) accorde une allocation de 1 fr. 60, une majoration de 0 fr. 60 pour le premier enfant, et une majoration supérieure pour chaque enfant.

Après l'adoption des articles jusqu'au 70e, la discussion est renvoyée à jeudi après-midi.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI

M. F. Arago ouvre la séance à 15 h. 35.

#### LES INDEMNITÉS DE VIE CHÈRE AUX AGENTS ET PETITS RETRAITÉS DE L'ETAT.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à proroger les délais d'attribution des indemnités exceptionnelles de cherté de vie allouées aux agents et petits retraités de l'Etat.

**M. Bokanowski**, rapporteur général, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet qui se chiffrera par une dépense de 390 millions dont 250 pour les fonctionnaires civils et militaires et 140 pour les petits retraités.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. About, Levasseur, Goude, Andrieux, Le Trocquer et de Lasteyrie, l'article 1er, modifié par un amendement de M. Molinié, est adopté; le voici :

« Le délai fixé par l'article 79 de la loi de finances du 31 décembre 1921, pour la suppression des indemnités exceptionnelles de cherté de vie de 720 fr. par an allouées au personnel civil de l'Etat est prorogée jusqu'au 31 décembre 1922. »

La Chambre adopte l'art. 2 ainsi conçu : « Les dispositions de l'article précédent s'appliquent également à l'indemnité temporaire de cherté de vie de 60 fr. par mois instituée en faveur des petits retraités de l'Etat par la loi du 12 avril 1922. Elles s'appliquent aussi au personnel en retraite des chemins de fer secondaires d'intérêt général et des chemins de fer d'intérêt local à l'exclusion du personnel en retraite des grands réseaux d'intérêt général auxquels sont applicables les dispositions spéciales qui ont fait l'objet de l'art. 132 de la loi de finances du 31 décembre 1921. »

#### VOTE DU PROJET

**Les derniers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.**

#### LES LICENCIEMENTS DANS LES ARSENAUX

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Goude sur les licenciements dans les arsenaux.

**M. Goude** affirme que la question dépend uniquement du ministre de la Marine et qu'il peut, s'il le veut, obtenir les crédits qui lui permettront d'éviter les licenciements. (Applaudissem.).

L'amiral Guépratte, président du groupe de défense des ports, demande au ministre s'il peut donner l'assurance qu'en dehors des licenciements qui doivent être opérés au début de juillet et qui pourraient être très atténués, aucun congédiement ne sera plus prononcé et s'il peut donner l'assurance que les auxiliaires, mutilés et veuves de guerre, formeront un groupe sacré, intangible.

**M. Raiberti.** — Je puis vous affirmer qu'on n'y touchera pas.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain après-midi.

L'interpellation sur la Tunisie est fixée à mardi après-midi. La séance est levée à 19 h. 20; séance jeudi matin, à 9 h. 30, suite de la réforme de l'enseignement; séance jeudi 15 h., suite de la loi de recrutement.

## Un monument à Compiègne pour commémorer l'armistice

Répondant à l'appel de M. Fournier-Sarlovèze, maire de Compiègne et député de l'Oise, le Comité-directeur de la « Ligue des chefs de section et des soldats combattants » a décidé que soit élevé, en forêt de Compiègne, au carrefour de l'armistice, le monument commémoratif du seul jour vraiment heureux de notre victoire.

Ce ne sera pas un groupe allégorique, mais une pierre tombale, réplique de la dalle qui recouvre, sous l'Arc de Triomphe, le Soldat inconnu.

Et, sur cette tombe, cette inscription :

Ici le 11 novembre 1918 succomba le criminel orgueil de l'Empire allemand vaincu par les peuples libres qu'il prétendait asservir.

## M. Isaac parle sur la loi de 8 heures

Paris, 28 juin. — L'Union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale, a donné aujourd'hui le dernier déjeuner mensuel de la saison.

A l'issue de ce déjeuner, M. Isaac, député du Rhône, ancien ministre du Commerce, a fait une conférence sur les divers aspects de la loi de huit heures.

Successivement, l'orateur a examiné le côté social, familial, économique et financier de la réforme. Il a montré que deux conditions essentielles envisagées par le législateur de 1919 n'avaient pas été observées, à savoir l'augmentation du rendement horaire et l'internationalisation de la réforme.

Il a rappelé que M. Japy, sénateur du Doubs, n'a pas craint d'évaluer à 16 milliards ½ par an le coût de cette réforme et il a préconisé un régime plus souple.

## LES RÉPARATIONS

### Une interview de M. Désiré Ferry

Paris, 28 juin. — M. Désiré Ferry, chargé par la Commission des Affaires étrangères du rapport sur le problème des réparations en nature, après une longue étude, a déclaré :

Je conclus que, pour hâter la restauration des régions dévastées, il est indispensable d'avoir recours aux livraisons en nature sur une grande échelle. Tout en approuvant les accords de Wiesbaden et ceux de Berlin, je fais cependant des réserves importantes, en ce qui concerne les arrangements Gillet qui rectifièrent les accords Loucheur, car, tandis que M. Loucheur laissait l'Etat allemand faire la répartition des commandes, M. Gillet a supprimé cette clause et le Gouvernement allemand s'engage à ne pas faire appel pour les commandes aux industriels rhénans, de préférence à tous autres allemands.

## Les manifestations en Allemagne

### Trois morts et vingt-cinq blessés à Darmstadt. - Tient-on un des assassins de M. Rathenau ?

La journée des obsèques de M. Rathenau a été l'occasion d'importantes manifestations A Berlin, elles furent calmes, mais à Darmstadt, elles dégénérèrent en des scènes de désordre contre les monarchistes et le sang a coulé.

La police recherche toujours les assassins du ministre Rathenau et a opéré une importante arrestation.

#### LA MANIFESTATION REPUBLICAINE DE BERLIN

On donne les détails suivants sur la manifestation républicaine de Berlin.

Plus de 500.000 ouvriers et démocrates de tous grades, répondant à l'appel des syndicats et des partis, s'étaient concentrés, dès deux heures, sur la place de Lutsgarten.

Un chœur d'ouvriers chantait entre deux harangues « l'Internationale » ou la « Marseillaise ouvrière ».

Les discours prononcés furent violents au possible; puis les manifestants rentrèrent chez eux tranquillement, par petits groupes.

#### SANGLANTE ECHAUFFOURÉE A DARMSTADT

**3 morts et 25 blessés**

Les manifestations à Darmstadt, ont repris à la fin de la journée.

La foule a pénétré dans les habitations de deux députés populistes et brise tout le mobilier. Les deux députés ont été grièvement blessés. La vie de l'un d'eux est en danger, puis les manifestants sont entrés de force dans les salles de rédaction de deux organes de droite. Les installations de bureau ont été démolies, les journaux et les manuscrits jetés dans la rue.

Vers 7 h., la police est intervenue et a tiré sur la foule. On signale 3 morts et 25 blessés.

#### UNE IMPORTANTE ARRESTATION

On mande de Berlin que la police a opéré dans les environs de Berlin, une arrestation à laquelle on paraît attacher une importance considérable. Il s'agirait d'un jeune homme que l'on croit être un des auteurs du crime.

L'individu, dont on cache l'identité, nie énergiquement.

Il a déjà fourni plusieurs alibis qui tous ont été reconnus faux ; les témoins qu'il a fait citer et qui ont été entendus immédiatement, lui ont opposé les démentis les plus catégoriques.

#### LE CAPITAINE TILLESSEN RAMENÉ A BERLIN

Le capitaine de frégate Tillessen, inculpé de complicité et arrêté hier à Flensburg, a été ramené à Berlin sous la conduite de six agents.

## M. Peuch élu président du Conseil municipal de Paris

Paris, 28 juin. — Le Conseil municipal a renouvelé son bureau. Au premier tour de scrutin, M. Peuch, radical dissident a été élu par 42 voix sur 75 votants. Il avait été désigné par le groupe d'Entente républicaine, M. Brunet, du parti socialiste français, désigné par les groupes de gauche, a eu 26 voix. Badina a eu les voix des communistes.

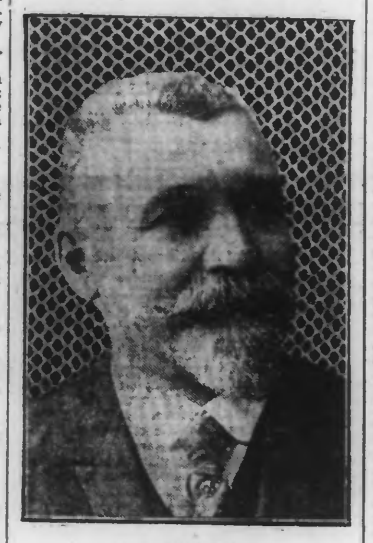

M. LOUIS PEUCH

### UNE EXECUTION CAPITALE A CHAUMONT

Chaumont, 28 juin. — L'exécution capitale du nommé Dietrich, 27 ans, condamné à mort pour violences graves et assassinat, a eu lieu ce matin.

Le condamné est mort courageusement.

### AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Paris, 28 juin. — Le nouveau Conseil Supérieur de la protection de l'enfance et de l'adolescence a tenu sa première session sous la présidence de M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales.

Le ministre a dit combien le gouvernement attache d'importance à la lutte contre la mortalité infantile, à la protection de l'enfance et à la rééducation de l'enfance abandonnée ou coupable.

M. le docteur Dron, sénateur, et M. Hebrard de Villeneuve, vice-président du Conseil d'Etat, lui ont répondu au nom des deux sections qu'ils président respectivement.

## Lettre de Bruxelles

ENCORE L'EQUIPÉE DE M. VANDERVELDE. — LE PYJAMA ROSE DU CHEF PROLETAIRE. — LE MEETING INTERNATIONAL D'AVIATION. — LA MAITRISE DES AIRS. — LA MORT DE L'OFFICIER FRANÇAIS BONNETON. — L'ARME HEROIQUE DE DEMAIN. — UN BEAU MOT.

*(D'un correspondant particulier)*

Bruxelles, 28 juin 1922.

Je n'ai pas appelé, dans ma dernière lettre, M. Vandervelde un « théseur », mais un « rhéteur ». C'est quasi la même chose, à cette différence près que rhéteur est français et que théseur ne l'est pas. Mais les deux mots s'appliquent fort bien au chef du parti socialiste belge, qui agit, en politique, en économique, en sociologie, comme un avocat d'assises, aussi prêt à plaider pour la partie civile que pour l'accusé. Il l'a bien prouvé à Moscou, où avant de défendre les socialistes révolutionnaires, il a rappelé comment il avait soutenu, par deux fois, les bolchevistes contre son pays et contre la France. Au surplus, point n'est besoin de revenir sur l'histoire. Un silence de tombe écrase déjà cette équipée ratée. Si l'on en parle encore, au café, entre deux bocks, c'est pour rire du « pyjama rose » dont M. Vandervelde était habillé dans le wagon-lit qui le ramenait de Berlin à Bruxelles. Un pyjama rose. Encore, s'il avait été rouge! Mais rose! Un pyjama rose sur les épaules de ce chef prolétaire! On en rira longtemps sous le chaume et dans les ateliers.

Pourquoi n'en peut-on pas dire autant, du meeting international d'aviation qui vient de se terminer à Evere, dans une véritable apothéose, meeting où les grands oiseaux belges et français, civils et surtout militaires, ont rivalisé de courage, de sang-froid d'élégance, de crânerie, et de force, pour montrer aux foules émerveillées que les deux nations-sœurs sont maîtresses des airs!

Tout a parfaitement réussi. On a vu nos aviateurs à l'œuvre, héroïques et souriants, escaladant le ciel comme s'ils allaient à la parade, et donnant à tous l'impression que si, par malheur, les mauvais jours devaient revenir, Guynemer ne devrait pas rougir de ceux qui avaient, en France et en Belgique, repris sa succession. On a pu le constater, au moment douloureux où, en plein vol, le capitaine Bonneton, de l'armée française, sombra et vint s'écraser sur le sol. L'angoisse fut dans toutes les âmes. Les frères d'armes de l'héroïque officier furent surtout blessés au cœur. Les marins de l'air, comme les marins des océans, toujours dans le voisinage de la mort, ont des réserves inépuisables de sensibilité. Pourtant, aucun ne recula. Chacun resta à son poste. Et si plus d'un pleurèrent le camarade tué, pas un seul ne songea à se dérober. Toutes les fêtes furent contremandées. Mais tous les exercices furent exécutés. L'officier français Bonneton, mort dans les bras de sa courageuse femme, accourue à son chevet, ne sut pas, en fermant les yeux, que le Roi allait le nommer chevalier de l'Ordre de Léopold. Mais il apprit que ses camarades continuaient, comme il l'aurait fait lui-même, à montrer, malgré le danger et le voisinage de la mort, comment des officiers préparaient à leur patrie, des défenseurs sans peur et sans reproche.

D'aucuns ont trouvé dans ce drame douloureux, l'occasion de critiquer le meeting et toutes les exhibitions similaires. « Monsieur, me disait tantôt un officier aviateur, au cours des funérailles de l'héroïque capitaine Bonneton, chaque fois que nous manœuvrons, que ce soit ici ou là, nous risquons notre vie. Mais il faut que nous nous exercions, n'est-ce pas? L'aviation est l'arme de demain. Et alors, c'est pour la patrie... »

Et il y avait dans sa voix quelque chose de grave, d'ému, ce quelque chose que l'on a constaté si souvent pendant la grande guerre, que l'on ne sait pas définir, mais qui n'appartient qu'aux âmes pour lesquelles l'honneur et le sacrifice sont des dogmes.

S...

LE CAPITAINE FRANÇAIS BONNETON
tué au Meeting international d'Evere (Belgique)

## D'Annunzio va-t-il recommencer?

Belgrade, 28 juin. — Suivant les journaux, les fascistes seraient sur le point de commettre un nouveau coup d'Etat à Fiume.

L'ancien chef d'état-major de D'Annunzio est arrivé à Fiume.

Le nouveau gouvernement serait un directoire de 12 membres, sous la présidence de M. Roubinitch.

## LA GUERRE CIVILE EN IRLANDE

### Une violente bataille est engagée

Londres, 28 juin. — Les troupes régulières irlandaises ont attaqué Four-Courts, le quartier général des irréguliers, avec des mortiers de tranchée et des mitrailleuses. Les irréguliers, bien qu'ayant éprouvé de lourdes pertes, résistent encore.

### *Le bombardement a commencé*

14 TUÉS ET BLESSÉS

Dublin, 28 juin. — Le général Ennis, commandant les opérations d'investissement des Four-Courts et de Fowler Memorial Hall, a sommé, à 3 h. 30 du matin, les irréguliers, sous le commandement de Rory O'Connor, de capituler dans une demi-heure.

Aucune réponse, croit-on, ne lui a été faite.

Les troupes de l'Etat libre ont monté deux canons de trois pouces sur des autos blindées et bombardent les Four-Courts.

Il y a 14 tués et blessés jusqu'à présent.

## LE MANDAT BRITANNIQUE SUR LA PALESTINE

### Une lettre du Cardinal Gasparri à la Société des Nations

Genève, 28 juin. — Dans une lettre qu'il a adressée à la Société des Nations, au sujet du projet de mandat britannique sur la Palestine, le Cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, déclare notamment :

Le Saint-Siège ne s'oppose pas à ce que les juifs aient, en Palestine, des droits civils égaux à ceux dont jouissent les autres nationalités et confessions, mais il ne peut consentir que les juifs aient une situation prééminente et prépondérante et que les droits des confessions chrétiennes ne soient pas suffisamment sauvegardés.

## PETITES NOUVELLES

De Belgrade : Le prince Georges, frère aîné du Roi de Serbie, vient de demander le règlement de son apanage et sa réintégration dans l'armée.

A New-York, cinq bandits ont attaqué deux garçons de banque, auxquels ils ont dérobé 3.500 dollars.

Mgr Boudinon, supérieur de St-Louis des Français, a été nommé prélat référendaire du tribunal de la signature apostolique.

A Cadix, plusieurs cas d'intoxication par du lait se sont produits, tant en ville qu'à bord des divers navires de guerre et de commerce. Les hôpitaux ont dû admettre des familles entières. Le juge d'instruction a reçu plus de 60 plaintes. Plusieurs arrestations ont été opérées et plusieurs malades sont dans un état grave.

Sur la ligne du chemin de fer du Midi, entre Nissan et Coursan (Hérault), une équipe d'ouvriers travaillant sur la voie fut forcée de se garer d'un train de marchandises, lorsqu'au même instant arrivait, en sens inverse, un express qui a tué deux des ouvriers.

De Washington : La Chambre des représentants a voté, par 28 voix contre 26, une loi donnant, aux autorités fédérales, la haute-main sur le marché des grains.

Le Sénat américain a voté le bill portant à 137.000 officiers et soldats, l'effectif de l'armée américaine pour l'année prochaine.

Les journaux soviétiques annoncent qu'une expédition de la mer de Kara se mettra bientôt en route, pour l'Angleterre, avec une cargaison de marchandises sibériennes, d'une valeur de six millions de roubles-or.

En Angleterre, plusieurs membres de la Chambre des communes ont demandé que l'on hâte le rétablissement du service postal entre la France et l'Angleterre, tel qu'il fonctionnait avant la guerre. C'est-à-dire qu'une lettre mise à la poste à Paris dans la soirée ou dans l'après-midi, soit délivrée le lendemain matin, à Londres.

Le Roi d'Espagne a reçu l'ambassadeur de France, avec qui il s'est entretenu longuement.

Le Ministre de la Guerre vient de prendre un décret organisant un régiment étranger de cavalerie.

Selon les dernières nouvelles émanant de Moscou, l'état de Lénine a beaucoup empiré au cours des quelques derniers jours. Deux médecins allemands ont été mandés auprès du malade.

Le Président de la République et Mme Millerand, accompagnés de M. Jacques Bompard, directeur du cabinet de la présidence, ont visité, au Pavillon de Marsan, l'exposition du décor de la vie sous le second Empire.

De Chicago : M. Dewell, chef des mécaniciens-constructeurs de lignes de chemins de fer, a officiellement notifié au Conseil d'administration de chemins de fer, que la grève des mécaniciens sera effective à dater du 1er juillet prochain, si les conseils d'administration n'abandonnent pas leur projet de réduction des salaires. Cette grève affectera 400.000 travailleurs.

A Bourbon-l'Archambault, Mme Guillaumin, âgée de 33 ans, neurasthénique, s'est jetée, avec son enfant, âgé de 3 ans, dans une mare. On a retiré deux cadavres.

A Bucarest, après 125 audiences, la Cour a rendu son arrêt dans le procès des communistes. Max Goldstein, auteur de l'attentat commis au Sénat, en 1920, est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Les principaux accusés sont condamnés à des peines variant de 1 mois de prison à 10 ans de travaux forcés. Il y a de nombreux acquittements.

Le banquet démocratique organisé par l'Union des Gauches, en l'honneur du général Hoche a eu lieu à Versailles, sous la présidence de M. Franklin-Bouillon. Dans son discours, M. Franklin-Bouillon a déclaré que « le Traité de Versailles est un crime contre la France, et que l'heure de la justice annoncée par Foch, sonnera bientôt pour ses auteurs ».

Le général rebelle mexicain Gronzalo a arrêté quarante employés d'une compagnie américaine de pétroles et s'est emparé de 250.000 dollars de biens appartenant à cette compagnie. Le général a mis les prisonniers sous la garde de 250 hommes armés et a dit qu'il ne les relâcherait que contre le versement de 15.000 pesos.

Le Parquet de la Seine a fait écrouer à la Santé, le banquier Marcel Marie, 30, rue Vignon, à Paris, inculpé de détournements et abus de confiance.

A Paris, un père de famille de sept enfants, est cité dans la maison d'un de ses amis, pour y surprendre sa femme en défaut. Au lieu de donner satisfaction à la plainte qu'il a déposée, le tribunal lui a infligé une amende pour violation de domicile.

La police judiciaire parisienne semble en avoir complètement terminé avec l'affaire du cambriolage du bureau de poste de la rue Vauvenargues. Quelques comparses sont encore en fuite, mais les principaux auteurs de l'affaire sont entre les mains de la justice. Castelli et Mosca, arrêtés dernièrement.

A Nîmes, des malfaiteurs inconnus croyant s'emparer d'une somme de 700.000 fr. qui devait être déposée dans un bureau du chemin de fer du P.-L.-M., ont scié les barreaux de fer de la fenêtre qui donne accès dans le dit bureau. Ils ont emporté le coffre-fort qui ne contenait que 1.500 fr. environ.

M. Véniselos, venant de Londres, est arrivé à Paris.

De Reims : Entre Vienne-la-Ville et Vienne-le-Château, sur la route allant à Servon, l'automobile de M. Rouyer-Moreau, cultivateur à La Neuville-au-Pont, dans laquelle étaient sa femme et ses deux enfants, fit panache. Mme Rouyer fut tuée, les enfants grièvement blessés, et le cultivateur s'en tira presque indemne.

M. Barthélemy Robaglia a été élu président du bureau du Conseil général, au premier tour par 51 voix, contre 33 à M. Lemarchand et 10 à M. Ambroise Renda. Vice-présidents sans changements, MM. Raeder, 63 voix, et Doussain, 60 voix.

De Meknès : Le 24 juin, les tribus berbères ont attaqué en masse la kasbah de Dostaïa, située à 5 kilomètres au sud du poste d'Alemane. Les partisans indigènes ont dégagé eux-mêmes la kasbah et repoussé l'ennemi, qui a laissé de nombreux cadavres sur le terrain.

M. Pamart, juge d'instruction, a interrogé M. Gaston Ducousso, vice-chancelier du consulat français de Mayence, arrêté pour détournements au préjudice du Trésor, s'élevant à 25.000 marks au moins et falsification de comptabilité officielle. M. Ducousso a reconnu ses torts.